



Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Numéro de l'arrêté URB_2024_06_222

OBJET : ARRÊTÉ PERMANENT
IMPLANTATION D'UNE LIGNE JAUNE
D'INTERDICTION DE STATIONNER
A L'ANGLE DES RUES HENRI DURRE ET GUSTAVE DELORY

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant la demande du Centre Technique Opérationnel, d'implanter une ligne jaune d'interdire le stationnement à l'angle des rues Henri Durre et Gustave Delory afin d'éviter tout risque d'accident et permettre aux piétons d'accéder au trottoir.

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains et des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : L'implantation d'une ligne jaune d'interdiction de stationnement sera mise en place par le Service Voirie à l'angle des rues Henri Durre et Gustave Delory afin d'éviter tout risque d'accident et permettre aux piétons d'accéder au trottoir.

Article 2 : La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur, à la charge de la commune.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Article 4 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans le délai de 2 mois, à compter de sa publication ou de sa notification, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Article 5: Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Valenciennes
- Monsieur le Brigadier Major de la Police de Raismes,
- Police Municipale
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Opérationnel de Raismes
- Monsieur le Responsable du Service Voirie de la Ville de Raismes
- Au demandeur

Raismes, le 13 juin 2024

Le Maire,

Aymeric ROBIN



	13 JUIN 2024
Affiché le.....	
Transmis en Sous-Préfecture le.....	
Rendu exécutoire à compter du.....	13 JUIN 2024
Notifié le.....	13 JUIN 2024